



L'Europe c'est ici.
L'Europe c'est maintenant.

PROGRAMME LEADER 2014-2020 DU GAL DU PAYS CASTELROUSSIN VAL DE L'INDRE

Renforcer durablement l'attractivité globale du territoire par un ancrage territorial réaffirmé.

GUIDE PRATIQUE LEADER

Retrouver toutes les informations pour prétendre à une subvention FEADER
dans le cadre du programme LEADER.



PROGRAMME LEADER 2014 - 2020

**Enveloppe globale
pour 6 ans
800 000 €**

LEADER est un programme pluriannuel de 6 ans permettant la mise en œuvre de stratégies locales de développement rural. La programmation 2014-2020 est la 4ème génération de programme LEADER. Le Pays a pu se porter candidat pour la première fois suite à une modification des règles et notamment des seuils de population.

GAL DU PAYS CASTELROUSSIN VAL DE L'INDRE

Le programme LEADER soutient, avec l'aide du FEADER, les projets de développement du territoire et plus particulièrement les zones rurales, s'inscrivant dans les fiches actions suivantes.

Les projets situés sur l'aire urbaine de Châteauroux ne pourront pas consommer plus 20 % de l'enveloppe.

Fiche action 1

Rendre le territoire lisible autour d'une image construite collectivement

- Renforcement du sentiment d'appartenance des habitants et acteurs du territoire
- Accroissement de la notoriété du territoire auprès des acteurs extérieurs

Fiche action 2

Développer les filières innovantes du territoire

- Amélioration de la notoriété et de la visibilité du territoire sur le plan économique
- Création d'emplois
- Meilleures synergies entre formation et besoins des entreprises
- Proposition d'une offre de service facilitant l'installation de nouvelles entreprises

Fiche action 3

Valoriser des produits issus des exploitations agricoles respectueuses des paysages et de la biodiversité

- Création et soutien des exploitations proposant des produits vendus en circuits de proximité
- Accessibilité du plus grand nombre à des produits alimentaires locaux de qualité

Fiche action 4

Protéger et valoriser la biodiversité et les paysages, capital nature du territoire

- Meilleure qualité environnementale et paysagère (attractivité résidentielle et touristique renforcée)
- Rapprochement de la nature et de la ville, création de transitions douces
- Approche plus soucieuse de l'environnement par tous les acteurs

Fiche action 5

Appuyer les solutions de services innovants

- Développer de nouveaux outils / canaux pour les services
- Réorganiser les acteurs délivrant des services
- Renforcer le lien entre les générations
- Amélioration de l'autonomie des populations

Fiche action 6

Coopération

- Application concrète de solutions issues des projets de coopération sur le territoire du Pays Castelroussin et sur le territoire des partenaires
- Contribution directe aux objectifs et avancée des indicateurs de réalisation ou de résultat pour les projets en lien direct avec des fiches-actions de la candidature

Fiche action 7

Animation, suivi, évaluation

- Coordination du programme
- Bonne lisibilité du programme
- Recherche de projets innovants

TOUT SAVOIR SUR LEADER

LEADER

Cet acronyme signifie Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale. C'est un mode de gouvernance au niveau des territoires : les acteurs locaux se regroupent pour mettre en place des projets de développement local innovants. Ce programme est financé par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural).

JE SOLLICITE UNE SUBVENTION FEADER DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER

Pour solliciter une subvention, chaque porteur de projet doit prendre contact avec le GAL, pour remplir une fiche de présentation de son projet et ensuite si cela est possible déposer un formulaire de demande de subvention avant d'avoir engagé le projet (signature de document tels que devis ou conventions, notification de marché, etc.). Le projet pourra débuter dès lors que le porteur aura reçu un accusé de réception du dossier sans préjuger de l'attribution d'une subvention.

Chaque porteur de projet peut prétendre, sur le montant de ses dépenses éligibles, à 80% de FEADER s'il apporte une contrepartie de fonds publics (État, Région, Département, collectivités territoriales, EPCI) égale à 20 %.

SÉLECTION

Chaque dossier suit un circuit de gestion dans le cadre d'une procédure de sélection transparente. Pour chaque demande, il est vérifié que le dossier répond bien à la stratégie du GAL et que l'ensemble des pièces justificatives fournies sont valables. Ensuite le dossier est analysé en COTECH à l'aide d'une grille de notation, les dossiers obtenant une note supérieure à 12/24 sont inscrits à l'ordre du jour du COPROG qui décidera de l'attribution ou non de la subvention. Les dossiers dont la note est inférieure à 12 sont présentés en COPROG. Ses membres décident alors de faire retravailler le projet ou de refuser la subvention. La grille de sélection est fournie à chaque porteur de projet lors de l'entretien avec l'animatrice LEADER.

L'OBLIGATION

Chaque bénéficiaire d'une subvention européenne doit légalement rendre visible la contribution de l'Union Européenne par une publicité adaptée qui diffère en fonction du type de projet et de son montant. Cette dépense peut être intégrée dans le plan de financement FEADER. (cf kit de publicité)

LE PILOTAGE

Le programme LEADER est piloté par le Pays Castelroussin Val de l'Indre au travers de son groupe d'action locale (GAL) composé de structures publiques et privées. Ce GAL se réunit lors de comité de programmation (COPROG) pour statuer sur l'octroi des subventions sollicitées.

L'ASSISTANCE

Une animatrice accompagne les porteurs de projets pour le dépôt de demandes de subvention. Elle gère également tout le suivi administratif et financier du programme. Elle est leur unique interlocutrice. L'animatrice est entourée d'un comité technique (COTECH) pour l'étude technique des dossiers avant le vote du comité de programmation.

LA FICHE PROJET

Elle est remise par l'animatrice LEADER au porteur de projet. Elle a pour but de formaliser le projet et vérifier qu'il s'inscrit bien dans le programme LEADER du pays.

LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Il est remis, avec une notice explicative, au porteur de projet par l'animatrice LEADER, après une première rencontre et l'analyse de la fiche projet. L'animatrice LEADER présente au porteur de projet le formulaire et liste avec lui l'ensemble des pièces nécessaires au dépôt de la demande ; des documents complémentaires peuvent être demandés ultérieurement.

J'OBTIENS UNE SUBVENTION FEADER DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER

Après octroi de la subvention par le COPROG, et dès lors que le projet est réalisé, il faut déposer une demande de paiement auprès du GAL. La subvention FEADER est payée après vérification des factures et du paiement des contreparties financières.

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités, établissements publics de coopération intercommunale, associations loi 1901, entreprises, chambres consulaires, Les personnes physiques sont exclues.

Pour plus d'informations contacter l'animatrice du programme.

CONTACT

Viviana Bénard - Animatrice et gestionnaire LEADER

Pays Castelroussin Val de l'Indre
38 place Voltaire
36000 CHATEAUROUX

T. 02 54 07 74 59
leader@payscastelroussin.com
www.payscastelroussin.com



Informations complémentaires :

<http://www.europeocentre-valdeloire.eu/je-beneficie-dune-aide-europeenne/>

<http://enrd.ec.europa.eu/fr/leader>